

QUESTIONS POSEES PAR MAIL (QM)

N°	date et nom de l'expéditeur du mail	Question	Réponse
QM 1	05/04/2019, Thierry Blanc	Un référent de parcours peut-il répondre à cet appel à projets étant lui-même prescripteur de ces actions ?	Un référent de parcours, prescripteur, peut proposer un projet dans le cadre de l'AAP FSE 2019, du moment que ce projet répond aux conditions énoncées dans l'AAP et en particulier propose une opération d'accompagnement globalisé vers l'emploi des publics en situation ou menacés de pauvreté dans une ou plusieurs des sous-thématiques prévues. L'opération proposée doit être distincte de sa mission de référent de parcours.
QM 2	05/04/2019, Thierry Blanc	Dans le cadre de l'accompagnement globalisé par un lien direct avec l'entreprise, qui est le prescripteur de la PMSMP ? (référent du parcours ou opérateur ?)	La procédure de prescription des PMSMP reste identique. Elle relève des référents de parcours habilités en la matière (CEDIS, Pôle Emploi par exemple). Un opérateur devra donc faire appel au référent de parcours pour mettre en oeuvre une PMSMP.
QM 3			
QM 4			
QM 5			

QM 6			
QM 7			
QM 8			
QM 9			
QM 10			
QM 11			
QM 12			
QM 13			

QM 14			
QM 15			
QM 16			
QM 17			
QM 18			